Docusign Envelope ID: 598DD1C9-23BA-4A7A-8C12-C2283E02395D

ODYCÉ FIDÉA
Société par actions simplifiée au capital de 522.784 euros
Siège social : 5, rue Salneuve – 75017 Paris
RCS n°390 446 946 Paris
(ci-après la « **Société** »)

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVÉ EN DATE DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 23 avril,

Endrix GRP, société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, dont le siège social est situé 18, avenue Félix Faure – 69007 Lyon, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 504 431 362, représentée par son Président Endrix NEWCO, elle-même représentée par F.H., elle-même représentée par Monsieur David Humbert, dûment habilité à l'effet des présentes, détenant l'intégralité du capital social et des droits de vote de la Société (l' « **Associée Unique** »),

Après avoir préalablement rappelé que :

A. l'Associée Unique détient depuis ce jour l'intégralité du capital et des droits de vote de la Société (l' « **Opération** »),

B. suite à la réalisation de l'Opération, il est envisagé de nommer un nouveau président de la Société, ainsi qu'un nouveau directeur général.

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- les statuts de la Société,
- la lettre de démission de Monsieur Sylvain Lavagna de ses fonctions de président de la Société, et
- le projet de nouveaux statuts de la Société,

A pris les décisions ci-après par la signature du présent acte, sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Renonciation à toute contestation sur le fondement du droit à l'information préalable.**
- **Constatation de la démission de Monsieur Sylvain Lavagna de ses fonctions de président de la Société et nomination d'un nouveau président en son remplacement.**
- **Nomination de Monsieur Sylvain Lavagna en qualité de directeur général de la Société.**
- **Refonte des statuts de la Société.**
- **Pouvoir en vue de l'accomplissement des formalités légales.**

Docusign Envelope ID: 598DD1C9-23BA-4A7A-8C12-C2283E02395D

DÉCISION LIMINAIRE

Renonciation à toute contestation sur le fondement du droit à l'information préalable

L'Associée Unique, reconnait avoir été suffisamment informée, préalablement à la tenue des présentes, sur la portée des questions inscrites à l'ordre du jour et être, consécutivement, en mesure de se prononcer, en toute connaissance de cause, sur les questions ainsi soumises à son approbation, et ce bien que les documents et informations afférents aux questions inscrites à l'ordre du jour n'aient pas été portés à sa connaissance dans les délais statutaires préalablement à la signature du présent acte, et

renonce, en conséquence, à élever toute contestation quant à la validité des décisions qui seront adoptées aux termes du présent acte, sur le fondement d'une violation de ses droits d'information aux termes des statuts de la Société.

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.

PREMIÈRE DÉCISION

Constatation de la démission de Monsieur Sylvain Lavagna de ses fonctions de président de la Société et nomination d'un nouveau président en son remplacement

L'Associée Unique, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de Monsieur Sylvain Lavagna de ses fonctions de président de la Société,

prend acte de la démission de Monsieur Sylvain Lavagna de ses fonctions de président de la Société à effet de ce jour,

décide de nommer à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

- **ENDRIX NEWCO**, société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, dont le siège social est situé 18, avenue Félix Faure - 69007 Lyon, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 994 310 217.

Endrix NEWCO sera investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance, au nom et pour le compte de la Société dans la limite de l'objet social et dans les conditions prévues par les statuts de la Société.

Monsieur David Humbert, agissant tant en son nom que pour le compte d'Endrix NEWCO a déclaré par avance accepter lesdites fonctions de président de la Société, précisant répondre aux conditions exigées par la loi pour l'exercice de ces fonctions et ne se trouver dans aucun des cas d'incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire l'accès ou l'exercice de ces fonctions.

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.

DEUXIEME DÉCISION

Nomination de Monsieur Sylvain Lavagna en qualité de directeur général de la Société

L'Associée Unique,

décide de nommer à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

- **MONSIEUR SYLVAIN LAVAGNA**, de nationalité française, né le 23 août 1979 à Nice (06), demeurant 944, route de Gardanne - 13109 Simiane-Collongue.

Monsieur Sylvain Lavagna a déclaré par avance accepter lesdites fonctions de directeur général de la Société, précisant répondre aux conditions exigées par la loi pour l'exercice de ces fonctions et ne se trouver dans aucun des cas d'incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire l'accès ou l'exercice de ces fonctions.

Docusign Envelope ID: 598DD1C9-23BA-4A7A-8C12-C2283E02395D

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.

TROISIÈME DÉCISION
Refonte des statuts de la Société

L'Associée Unique,

après avoir pris connaissance du projet de nouveaux statuts de la Société figurant en Annexe,

approuve article par article les dispositions statutaires et dans leur intégralité les nouveaux statuts, tels qu'ils figurent en Annexe des présentes, et prend acte de l'intérêt pour la Société de procéder à une refonte des statuts de la Société.

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.

QUATRIÈME DÉCISION
Pouvoirs à conférer en vue de l'accomplissement des formalités légales

L'Associée Unique, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités, notamment en matière de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra et qui seraient nécessaires compte tenu des décisions adoptées ce jour.

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.

* * *

Le présent acte est signé le 23 avril 2026 par voie électronique conformément aux dispositions des articles 1366 et suivant du Code civil via la plateforme sécurisée DocuSign, comme le reconnait et l'accepte le signataire.

David Humbert

Endrix GRP
Représentée par Endrix NEWCO,
Elle-même représentée par F.H,
Elle-même représentée par Monsieur David Humbert
Associée Unique

Docusign Envelope ID: 598DD1C9-23BA-4A7A-8C12-C2283E02395D

BON POUR ACCEPTATION DES FONCTIONS DE PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

bon pour acceptation des fonctions
de président

David Humbert

Endrix NEWCO
Représentée par F.H
Elle-même représentée par Monsieur David Humbert

BON POUR ACCEPTATION DES FONCTIONS DE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ

Bon pour acceptation des fonctions
de Directeur Général de la Société

Monsieur Sylvain Lavagna